

ENTREPRISE DU SERVICE À LA PERSONNE
ELECTIONS CSE

cgt
sap.cgt.fr

SI TU NE VOTES PAS ON TE VOLE TES DROITS !

Respecgt

Si nous ne votons pas, d'autres décident pour nous !

Une profession essentielle, des conditions de travail qui doivent enfin compter.

Nous travaillons souvent seuls mais nos problèmes sont collectifs. Entre les domiciles, les déplacements et les interventions, nous nous croisons peu. Les collègues d'agence, les aides à domicile, les auxiliaires de vie et les gardes d'enfants partagent pourtant des difficultés bien réelles. Salaires trop bas, indemnités de déplacement insuffisantes, plannings instables, temps de travail morcelé, difficultés à préserver notre santé : ces problèmes ne relèvent pas de situations isolées.

Les décisions ne s'arrêtent pas lorsque nous nous abstenons.

Les élus du CSE et, suivant la situation, les organisations syndicales ou d'autres négociateurs habilités peuvent intervenir sur des décisions et des accords qui affectent notre travail. Un accord collectif peut améliorer les garanties collectives, mais hélas prévoir des règles moins favorables sur certains sujets. C'est pourquoi il faut savoir qui négocie, comprendre ce qui est signé et demander des comptes. Être sans étiquette ne signifie pas toujours manquer d'indépendance. Mais négocier suppose des connaissances, des moyens et un soutien. Les salariés sont en droit d'attendre des représentants qu'ils soient transparents sur les textes négociés et les positions prises.

Notre engagement peut changer le rapport de force

Le vote est une première étape. Nous pouvons aussi discuter entre collègues, être candidats, nous syndiquer et construire une liste pour défendre ensemble des priorités concrètes : salaires, frais kilométriques, horaires, santé au travail et reconnaissance de nos qualifications. Nous connaissons notre travail. Notre expérience doit compter dans les décisions qui nous concernent.

VOTONS. PRÉSENTONS-NOUS. ORGANISONS-NOUS. NOTRE FORCE, C'EST NOTRE COLLECTIF.

JE VEUX EN SAVOIR PLUS

respecgt.fr · contact@respecgt.fr · 01 42 40 36 90